

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le conseil d'administration ne bénéficie d'aucune délégation en cours de validité consentie par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

L'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2024 a autorisé le conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de 18 mois, soit jusqu'au 22 novembre 2025, et porte sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société.

Résolution	Délégation/ Autorisation	Objet	Durée Date d'expiration	Plafond (nominal)	Utilisation de la délégation
13 ^{ème} résolution (AG du 22/05/24)	Autorisation	Acheter ou faire acheter les actions de la Société (programme de rachat)	18 mois (22/11/2025)	10% du capital social 1.000.000 €	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 22 juin 2022 entre la Société et Gilbert Dupont
15 ^{ème} résolution (AG du 22/05/24)	Délégation de compétence	Réduction de capital par annulation d'actions rachetées en application de la 13 ^{ème} résolution	18 mois (22/11/2025)	10% du capital social	Néant